Cinquième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA

2, 3, 4 et 15 février 2021

Synthèse des délibérations

Cinquième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA
Synthèse des délibérations

a) La cinquième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA s'est tenue les 2, 3, 4 et 15 février 2021. Elle a été précédée de 14 réunions de consultation organisées aux niveaux régional et sous-régional en Afrique, dans la région Asie et Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Plus de 540 participants, dont des représentants d'organisations, d'institutions et de communautés de peuples autochtones, des représentants du FIDA et de projets financés par le FIDA, des membres de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFII) et des partenaires de développement, ont pris part à ces réunions de consultation.

b) Le dialogue approfondi, inclusif et riche qui a eu lieu avant et pendant la réunion mondiale est résumé dans le présent document.

Préambule

c) Nous, peuples autochtones d'Afrique, de la région Asie et Pacifique ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes prenant part à la cinquième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA, qui a pour thème "la valeur des systèmes alimentaires autochtones: résilience dans le contexte de la pandémie de COVID-19", rappelons que nos populations, qui maintiennent le lien avec des cultures et des modes de vie ancestraux dans les écosystèmes locaux, ont des systèmes alimentaires traditionnels uniques qui présentent une riche biodiversité et qui sont nutritifs, résilients face aux changements climatiques, équitables et ancrés dans des pratiques assurant des moyens d'existence durables.

d) L'agriculture, le pastoralisme, l'agriculture itinérante, la rotation des cultures, la pêche, la chasse et la cueillette pratiqués par les peuples autochtones ont permis d'assurer la souveraineté alimentaire, la santé et le bien-être des communautés autochtones au fil des générations. Ces pratiques ont également contribué à la conservation de la biodiversité et au développement durable pour le bénéfice de l'humanité tout entière.

e) Néanmoins, nos moyens d'existence et nos systèmes alimentaires traditionnels ne sont toujours pas suffisamment compris, valorisés et soutenus, et nos savoirs traditionnels se perdent rapidement.

f) L'approche holistique que nous adoptons en matière de gestion des ressources, y compris les systèmes alimentaires durables, est directement liée à l'exercice et à la protection de nos droits sur nos terres, territoires et ressources, ainsi que notre droit à l'autodétermination. Il est impératif que les acteurs du développement respectent et protègent pleinement ces droits collectifs afin que les peuples autochtones continuent à jouer un rôle de premier plan dans le développement de systèmes alimentaires durables et la protection de la planète, et à y contribuer.

g) Nous, peuples autochtones du monde entier, demeurons fortement marginalisés et victimes de discrimination. Notre survie collective est menacée, entre autres, par l'accaparement généralisé de nos terres, territoires et ressources; les déplacements forcés au profit des activités intensives des industries extractives, des projets d'infrastructure, de l'agriculture industrielle et de l'agro-industrie; les programmes de développement ne tenant pas compte de la vision des populations autochtones; la criminalisation; l'augmentation de la pauvreté et de la faim; la perte des moyens d'existence et du patrimoine culturel; l'augmentation de la violence envers les femmes et les filles autochtones; et la montée des inégalités. L'imposition d'une conversion à des systèmes alimentaires modernes entraîne des problèmes de santé chez les peuples autochtones et contribue à la malnutrition, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement. Cette situation est aggravée par les effets néfastes des changements climatiques qui favorisent l'épuisement des ressources et la perte de nos systèmes alimentaires traditionnels.

h) Par conséquent, malgré cinq ans d'efforts afin de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, nous, peuples autochtones du monde entier, n'avons pas seulement été laissés de côté, nous avons été encore davantage abandonnés et nous sommes confrontés à d'importantes pertes humaines et culturelles.

i) La pandémie de COVID-19 a aggravé les vulnérabilités existantes et a exacerbé les inégalités structurelles sous-jacentes, la marginalisation socioéconomique et la discrimination généralisée. La pandémie touche de manière disproportionnée les communautés autochtones, ce qui menace gravement notre existence matérielle et culturelle. Cependant, nous, peuples autochtones et gouvernements, devons relever le défi commun d'établir des stratégies et des plans qui intègrent la conception du développement du point de vue des peuples autochtones.

j) Parmi les facteurs qui réduisent notre capacité à subvenir à nos besoins et qui attisent les incidences disproportionnées de la pandémie sur nos communautés figurent l'absence ou le manque d'accès à la terre et aux ressources naturelles, notamment à l'eau propre et salubre, les restrictions à l'exercice de nos pratiques durables, la perte des moyens d'existence et la perturbation des économies locales, l'accès limité à des services sanitaires et sociaux adéquats, ainsi que le manque d'accès à l'information sur les moyens de prévenir la propagation de la COVID-19 dans les langues locales.

k) La situation des femmes autochtones, qui sont souvent les principales pourvoyeuses de nourriture et d'aliments pour nos familles, est encore plus grave.

l) C'est dans ce contexte que nous appelons le FIDA, les gouvernements, les partenaires de développement et le secteur privé (y compris les investisseurs) à contribuer à aborder différemment cette question et à reconnaître que les systèmes alimentaires autochtones recèlent une mine de savoirs, d'expériences, de valeurs, de traditions et de concepts de développement et qu'ils peuvent, s'ils sont soutenus de manière adéquate, contribuer au bien-être et à la santé de l'humanité tout entière.

m) En septembre 2021, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires offrira une occasion unique de mobiliser l'opinion publique mondiale et de prendre des engagements pour garantir le caractère inclusif, la productivité, la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires.

n) À cet égard, nous demandons instamment au FIDA, aux organismes des Nations Unies, aux gouvernements et aux partenaires de développement de nous considérer, nous peuples autochtones, comme des acteurs susceptibles de changer la donne en établissant des systèmes alimentaires plus inclusifs, plus durables, plus sains et plus équitables, offrant des solutions durables pour instaurer un monde de l'après-pandémie plus solidaire et plus équitable tout en préservant et en protégeant la santé de notre planète.

Recommandations

Systèmes productifs et alimentaires des peuples autochtones et Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

1. **Reconnaître la valeur des savoirs, des pratiques traditionnelles et des systèmes alimentaires des peuples autochtones** afin de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la souveraineté alimentaire de nos communautés.

2. **Promouvoir la systématisation et la diffusion de nos savoirs et pratiques**, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes et sur la transmission entre les générations, grâce à: la création de plateformes de savoirs et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC); la recherche; l'échange de savoirs et de données d'expérience entre les organisations de peuples autochtones, notamment dans le cadre de foires alimentaires et culinaires; la consignation des recettes et des médicaments traditionnels des populations autochtones; et le recrutement de partenaires dotés des capacités nécessaires pour appuyer ces processus.

3. **Soutenir une participation pleine, véritable et effective des peuples autochtones à la planification et à l'organisation du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires**, notamment dans le cadre des Concertations des États membres, des Concertations indépendantes et des Concertations pour le Sommet mondial. Veiller à ce que nos voix, nos points de vue, nos solutions et nos recommandations en vue de la transformation durable des systèmes alimentaires soient portés à l'attention du Sommet et intégrés dans les engagements concrets pris au niveau mondial.

4. **Soutenir la pleine reconnaissance et protection des droits des peuples autochtones sur nos terres, territoires et ressources.** Il s'agira notamment de faciliter la délimitation des terres et l'acquisition de titres de propriété, la gestion des eaux et l'irrigation des terres productives dans les communautés autochtones ainsi que les systèmes communautaires de protection et de gestion des forêts.

5. **Promouvoir l'agroécologie et l'agriculture biologique et restaurer et renforcer la production de médicaments, de semences, de cultures, de bétail, de sources de nourriture sauvages et d'aliments autochtones traditionnels à forte valeur nutritive.** Cela permettra d'améliorer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle des peuples autochtones sur la base de nos savoirs, de nos pratiques traditionnelles et de notre savoir-faire.

6. **Sauvegarder les semences indigènes** résistantes aux maladies et aux changements climatiques et soutenir les programmes d'échanges de semences entre les peuples autochtones et la création de banques de semences indigènes communautaires locales.

7. **Faciliter la commercialisation des produits autochtones** en soutenant les entreprises autochtones à assise communautaire, les initiatives économiques des peuples autochtones (y compris l'écotourisme durable et centré sur les communautés) et la reconnaissance formelle des **systèmes de garantie participative**, ainsi qu'en améliorant l'accès aux informations sur les marchés, aux infrastructures et aux technologies post-récolte.

   Nous demandons au FIDA de transmettre les recommandations susmentionnées au Secrétariat du Sommet sur les systèmes alimentaires.

Recommandations adressées au FIDA:

Programmes de pays du FIDA

8. Assurer l'implication et la participation véritable, pleine et effective des peuples autochtones, y compris des femmes et des jeunes issus de ces communautés ainsi que des organisations de peuples autochtones, dans **la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation (S&E) des stratégies et des opérations du FIDA**, en:
   - consultant pleinement et efficacement les peuples autochtones;
   - collaborant systématiquement avec des experts autochtones dans le cadre de la conception, la supervision et l'évaluation des projets grâce à des mécanismes structurés de consultation et de participation;
   - réalisant un ciblage efficace des populations autochtones sur la base des besoins et des priorités que nous avons nous-mêmes définis;
   - renforçant les capacités des organisations de peuples autochtones et nos structures de gouvernance;
   - traduisant les documents pertinents du FIDA dans les langues autochtones nationales et locales;
   - promouvant et facilitant l'accès des femmes et des jeunes aux entreprises sociales durables.

9. **Veiller à ce que des indicateurs portant spécifiquement sur le bien-être des populations autochtones et des données ventilées** sur les peuples autochtones soient systématiquement pris en considération et suivis dans les systèmes de S&E des projets et programmes appuyés par le FIDA et à ce que la participation des peuples autochtones aux initiatives du FIDA soit évaluée sur la base d'informations communautaires et factuelles aux niveaux national et régional.

10. **Veiller à ce que le principe du consentement libre, préalable et éclairé** soit parfaitement compris et systématiquement appliqué dans le cadre des interventions soutenues par le FIDA, tout en tenant compte des visions, des besoins, des pratiques et du développement autodéterminé des peuples autochtones. Le processus de consentement libre, préalable et éclairé doit également être correctement documenté.

11. Améliorer la collaboration entre le FIDA et les représentants des peuples autochtones au niveau national grâce à une **communication** et un échange d'informations réguliers, notamment en ce qui concerne les plans d'action régionaux, avec les **bureaux de pays** du FIDA, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des pays.

Production et partage de savoirs sur les opérations du FIDA

12. **Consigner en permanence les meilleures pratiques et les données d'expérience** issues des interventions appuyées par le FIDA et le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones (IPAF), dans le but de reproduire et de transposer à plus grande échelle les résultats et les effets obtenus.

13. Promouvoir les échanges de savoirs entre les peuples autochtones.

14. **Mettre à jour la boîte à outils du FIDA** intitulée "Coopérer avec les éleveurs nomades – une approche de développement systémique" afin de mieux refléter la situation actuelle et de prendre en compte les défis du moment et les principaux problèmes rencontrés par les peuples autochtones dans les zones pastorales.

15. **Élaborer une boîte à outils** sur la coopération avec les communautés autochtones de chasseurs-cueilleurs.

Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones

16. **Faire davantage connaître la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones** auprès du personnel du FIDA, en particulier le personnel nouvellement recruté dans les bureaux de pays, et des partenaires d'exécution afin de s'assurer qu'elle est bien connue et comprise et qu'elle est pleinement appliquée dans le cadre des opérations du FIDA.

17. **Veiller à ce que la Politique révisée du FIDA**, qui doit être soumise au Conseil d'administration du Fonds en 2022, soit élaborée en consultation et en partenariat avec les peuples autochtones et mette l'accent sur la mise en œuvre de la politique existante.

18. **Traduire et diffuser la Politique** dans les langues nationales et locales autochtones afin de garantir qu'elle soit bien comprise et que les peuples autochtones participent activement aux opérations du FIDA.

Douzième reconstitution des ressources du FIDA

19. Conformément aux décisions prises dans le cadre de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA, réaffirmer l'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones, notamment: i) en reconstituant les ressources et en mobilisant des ressources additionnelles en faveur de l'IPAF; ii) en assurant la présence de représentants d'organisations de populations autochtones au sein du comité consultatif du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) et en facilitant l'accès des populations autochtones aux ressources au titre de cet instrument; iii) en veillant à ce que nous, populations autochtones, puissions bénéficier du Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres pour soutenir notre résilience et notre reprise dans le contexte de la crise de COVID-19; iv) en encourageant la participation des peuples autochtones aux projets impliquant des intermédiaires financiers et le secteur privé.

Processus du Forum des peuples autochtones et concertation avec les populations autochtones

20. Veiller à ce que les recommandations issues des consultations régionales tenues en 2020 soient intégrées et reflétées dans les **plans d'action régionaux** convenus avec les divisions régionales du FIDA. Les plans d'action devraient être finalisés et soumis au Comité de pilotage d'ici au 15 mars 2021 et des ressources financières devraient être affectées par le FIDA pour soutenir leur mise en œuvre.

21. Organiser, au cours de la période de deux ans s'écoulant entre les réunions mondiales du Forum, au moins **deux réunions de consultation dans chaque région**, avec la participation de représentants des organisations de peuples autochtones et du FIDA, afin de suivre la mise en œuvre du plan d'action, d'évaluer les progrès accomplis, de repérer les obstacles et de trouver des solutions, ainsi que d'ajuster les priorités en fonction des besoins. La première réunion de consultation devrait également centrer ses travaux sur l'élaboration de la Politique révisée d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones.

Recommandations adressées conjointement au FIDA et aux gouvernements:

22. **Plaider en faveur d'une implication accrue et d'une participation pleine et effective des peuples autochtones dans les projets et programmes financés par le FIDA**, en particulier dans les pays où les populations autochtones ne sont pas reconnues par les gouvernements nationaux.

23. **Appuyer et faciliter la concertation sur les politiques** à tous les niveaux entre les peuples autochtones, les autorités nationales et le système des Nations Unies sur les questions intéressant les peuples autochtones, notamment en ce qui concerne:
    - l'accès à la terre, aux territoires et aux ressources naturelles;
    - l'accès aux marchés pour les produits autochtones;
    - les systèmes de production durables;
    - la conservation et la préservation des semences indigènes;
    - le transfert de technologie sur la production, la transformation et la conservation des produits agricoles;
    - la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.

Recommandations adressées aux gouvernements:

24. **Participer activement aux activités préparatoires** du Sommet sur les systèmes alimentaires et faciliter et assurer la participation effective des populations autochtones aux Concertations des États membres tenues en préparation du Sommet.

25. **Assurer l'accès des peuples autochtones aux TIC et leur utilisation** afin de promouvoir nos activités économiques, y compris l'agriculture, la pêche artisanale et la récolte, en tant qu'éléments clés pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires autochtones.

En tant que peuples autochtones, nous nous engageons à:

26. **Promouvoir la coordination des organisations de peuples autochtones** afin de coopérer efficacement aux niveaux national et régional avec le FIDA, les gouvernements, les équipes de pays des Nations Unies et les autres acteurs du développement pertinents en vue de promouvoir et de défendre d'une seule voix nos droits, notre bien-être et notre développement autodéterminé.

27. **Améliorer la création de réseaux et la communication** entre les peuples autochtones à tous les niveaux afin de proposer, promouvoir et défendre des solutions durables pour remédier à l'insécurité alimentaire.

28. **Renforcer les partenariats avec les organisations de personnes d'ascendance africaine** et soutenir l'intégration des personnes d'ascendance africaine dans le plan d'action régional pour l'Amérique latin et les Caraïbes.

29. **Promouvoir et faciliter la participation, l'implication et la représentation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées autochtones** à tous les niveaux, y compris dans les organes et structures de décision et de direction pertinents pour nos organisations.